

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRES Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - ZAC Mermoz - Avenue de la Forêt - Cession d'un terrain
communautaire d'environ 7 345 m² à la Société Arom Invest - Décisions**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Didier Oudin représentant la Société Arom Invest dont le siège social est à EYSINES, 7 place de la République, qui désire acquérir un terrain d'environ 7345 m², parcelle cadastrée AY 452, situé avenue de la Forêt, ZAC Mermoz à Eysines.

La Société Arom est spécialisée dans l'activité de traiteur ; l'objet du projet est la création d'un laboratoire destiné à la production de plats préparés type « Cuisine Centrale ».

Le projet prévoit la création d'un bâtiment d'une emprise au sol de 1 896 m² en rez de chaussée.

Le potentiel actuel de cette société est de 27 salariés en CDI, installée à Eysines avec une volonté de créer 10 à 15 emplois. Le site actuel est trop étroit suite à un gros développement et l'outil de production est inadapté.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Madame le Maire d'EYSINES.

La vente de ce terrain s'effectue au prix de 45 € HT le m², soit pour la surface considérée, environ 7 345 m², un prix total HT de 330 525 € auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge soit un prix global de 384.334,52 € TTC.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué de France Domaines n° 2011 162V 0175 à la date du 20 janvier 2011 : 40 € HT m²).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société Arom Invest, Monsieur Didier Oudin a signé une convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux le 5 août 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

VU Le code de l'Urbanisme

VU Le Cahier des Charges de cession des Terrains de la ZAC de Mermoz.

VU Le plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2006/0535 du 21 juillet 2006 et modifié par délibération n° 2011/0205 du 25 mars 2011

VU La convention signée par Monsieur Didier Oudin, le 5 août 2011.

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

En raison de la requête formulée par la Société Arom Invest de déplacer son activité sur la ZAC Mermoz, secteur plus approprié pour le développement de son activité, il est proposé la prise d'une délibération permettant la cession du terrain précité à la Société Arom Invest.

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain d'environ 7 345 m² sis avenue de la Forêt, ZAC Mermoz à EYSINES, parcelle cadastrée AY 452, à la Société Arom Invest, ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, pour un montant de 45 € HT le m², auquel il convient de rajouter la TVA sur marge d'un montant de 53 809,52 €, soit ensemble 384 334,52 €, pour la superficie considérée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Le montant de la recette sera imputé au chapitre 77 art 775 fonction 8240 TN00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 SEPTEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE
2011

M. NICOLAS FLORIAN